

Maintien de qualification VL 2024

- Maintenir son numéro d'agrément en 2024 et mettre en œuvre la réglementation.

Public : Contrôleur Technique en activité

Pré-requis : Être contrôleur technique VL



OBJECTIFS

Action de formation de maintien de qualification des contrôleurs techniques automobile conformément aux prescriptions du paragraphe B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

La formation porte sur les thématiques imposées par le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 30 juin 2023..

PUBLIC CONCERNE

Contrôleurs techniques de véhicules légers ayant respecté les conditions relatives au maintien de qualification à N-1 (point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).

PLANNING DE LA FORMATION

La formation à distance d'un volume horaire de 6 heures doit être réalisée dans son intégralité avant la formation en présentiel. La formation en présentiel ou classe virtuelle d'un volume horaire de 14 heures se déroule sur deux jours consécutifs.

Les horaires de formation sont de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.



PROGRAMME DE LA FORMATION

N°	Séance	OBJECTIFS Intermédiaires	Durée
1 2 3 4 5 6	FAD	<ul style="list-style-type: none"> Module 1 : F6 : Rappels points 6.1.4 et 6.2.9 Module 2 : ABS/ESP : Technologies, méthodologies et défaillances associées Module 3 : Articulations/Caoutchouc Module 4 : F1 : Nouveautés et rappels Module 5 : Méthodologie de contrôle : Module 6 : Responsabilité des acteurs du CT 	6 heures
7	Identifier les évolutions de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié	<ul style="list-style-type: none"> Nouveautés de l'arrêté Rappel audit contrôleur Rappel condition MQ Rappels des règles de surveillance Quiz 	2 heures

8	Appliquer l'IT F0	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie du certificat d'immatriculation • Cas des véhicules N2 • Application des défaillances 0.2.1.c.1. et 0.4.1.c.2 • Cas des adaptations réversibles auto-école, DERIVVP • Cas des conversions éthanol et rétrofit • Quiz 	2 heures
9	Expliquer les nouveautés de l'IT F1 Freinage	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution de l'IT F1 • Les méthodes de contrôle • Quiz 	1 heure
10	Etudier les véhicules concernés par l' E-call	<ul style="list-style-type: none"> • Le système E-call • Quiz 	30 Minutes
11	Comprendre les nouveautés et méthodologies de l'IT F8	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveauté de l'IT F8 • Rappel méthodologie et défaillances • Quiz 	1 heure
12	Échanger sur les informations liées à l'OBFCM	<ul style="list-style-type: none"> • RAPPEL • Échange et retour d'expérience sur l'OBFCM • Quiz 	30 minutes
13	Organiser les maintenances et opérations d'entretiens du matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences d'entretien et de maintenance des matériels • TD mise en situation gestion matériel • Qualification de la zone du réglo phare 	1 Heure
14	Traiter les compteurs d'exception	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur le traitement des compteurs • Nouveaux compteurs • TD 	1 heure 30
15	Gérer des véhicules présentant des spécificités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel réglementaire • TESLA • BMW I3 • Levage des véhicules suspensions pneumatique • Gestion de la suspension pilotée sur le banc de suspension • Emplacement frappe à froid • Cas particuliers 	2 heures 30
16	Réaliser de manière efficiente le contrôle des éléments accessibles (poste visuel)	<ul style="list-style-type: none"> • Situation 1 : Immatriculation • Situation 2 : Les ouvrants • Situation 3 : Les vitrages • Situation 4 : Les sièges • Situation 5 : Les commandes de conduite • Situation 6 : Les ceintures • Échanges et retours d'expériences sur les méthodes de contrôles 	1 heure
17	Module Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • 20 questions QCM • Correction 	1 heure



Méthodes et moyens pédagogiques

Méthode transmissive, apports théoriques illustrés par des exemples concrets, travaux dirigés et travaux pratiques lors des sessions présentiels.

En session présentielle, Une feuille d'émargement ayant valeur d'attestation de présence au stage est signée par le stagiaire par demi-journée et par le formateur en fin de formation.

Lors des sessions en classes virtuelles, un suivi des temps de connexion des stagiaires sur chaque jour et session de formation est conservée par l'organisme de formation

Pour la partie e-learning, les temps de connexion sont suivis via la plateforme LMS (Learning Management System) d'aXept



Compétences du formateur

Les formations sont effectuées par un formateur habilité par l'organisme aXept ou par notre prestataire le GNFA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation



Matériel Pédagogique

Pour les formations théoriques en salle :

La formation présentielle théorique est réalisée dans une salle de cours adaptée pour accueillir 16 stagiaires, et équipée ad minima de :

Support au service du formateur :

- Ordinateur portable, Dispositif de vidéo projection, Liaison ADSL, Tableau blanc, Supports de cours, Les textes réglementaires en vigueur

Support au service des stagiaires :

- Bloc note, Stylos, Les textes réglementaires en vigueur, Suivant les thèmes abordés, divers supports de cours ou d'enregistrements au format papier peuvent être remis aux stagiaires.

Pour les formations classes virtuelles :

La formation classe virtuelle est réalisée à l'aide de l'outil BigBlueButton. Le maximum est 12 stagiaires comme le prévoit le CDC 30 en vigueur et équipée ad minima de :

Support au service du formateur :

- Ordinateur, Outil de classe virtuelle BigBlueButton, Liaison internet, Supports de cours, Les textes réglementaires en vigueur

Support au service des stagiaires :

- Lien de connexion à l'outil et Lien vers la base documentaire UTAC-OTC, Légifrance etc



Modalités d'évaluation de(s) unité(s) de compétence

Évaluation théorique composée de 20 questions d'une durée d'une heure (incluant la correction).

Attestation de stage conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment : l'identité du stagiaire ; la raison sociale de l'organisme de formation ; l'adresse électronique de l'organisme de formation ; les références du programme et son indice ; le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage ; le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance



Modalités d'évaluation de votre satisfaction

A la fin de votre formation, un questionnaire de satisfaction (Commercialisation, Logistique, Pédagogie...) vous sera envoyé par mail



Modalités d'évaluation de vos compétences

La formation sera validée aux conditions suivantes :

- Avoir réaliser les 6h de FAD en amont de la session
- Présence effective aux 14h de formation présentielle ou classe virtuelle
- Avoir obtenu une note > ou = à 12/20 à l'évaluation de fin de stage



Sanctions visées

En cas d'échec, une seconde tentative à l'évaluation finale est réalisée, en cas de nouvel échec, la formation devra être repassée dans l'année civile. Si ce n'est pas le cas, l'agrément ne sera pas maintenu.



Accessibilité

Les stagiaires en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques sont invités à nous contacter avant leur inscription afin d'étudier en amont les aménagements adéquats.

Modalité et délai d'accès

Modalité d'accès : Information en ligne www.axept.fr ou par téléphone au 04 50 77 22 00
Délai d'accès : 7 jours



Tarif appliqué

Tarif du stage : 580€ht / 696€ttc